

Martin-Caron, Laurence et Yvan Comeau (2013). **Le logement intergénérationnel à vocation sociale : un recensement des connaissances**. Québec, Université Laval. Cahiers de la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique n° TA1303.

Résumé

La recension des écrits sur la question du logement intergénérationnel à vocation sociale est le fruit d'une entente entre la Chaire Marcelle-Mallet et Pas-de-Calais Habitat. Les documents analysés traitent d'expériences et de données de recherches en contexte américain et européen. Le rapport couvre quatre thèmes : la condition des aînés, la situation de logement de ceux-ci, les modalités créant les liens intergénérationnels et les interventions favorables aux projets intergénérationnels. Les auteurs souhaitent que le document soit un outil de connaissances et de réflexion pour les décideurs et les acteurs sur le terrain.

Les ouvrages consultés mettent en évidence la variété de représentations sur la vieillesse, fruit d'une construction sociale propre à une société en fonction de son histoire et de son organisation sociale. Les auteurs retiennent que « la représentation de la vieillesse s'inscrit en cohérence avec la façon de produire, de consommer et de se représenter le cours de l'existence dans une société » (p. 37) et ils soutiennent que la perception d'une société à l'endroit des personnes âgées détermine son attitude à leur égard. Les écrits permettent également de relever des tendances sur le plan des conditions de vie des aînés. Certains d'entre eux soutiennent que les incapacités physiques et intellectuelles deviennent des handicaps quand la société n'offre aucune compensation technique pour les surmonter et qu'il existe des moyens pour éliminer des handicaps relevant de facteurs environnementaux. Quant au bien-être des aînés, il réside en grande partie dans un vieillissement actif, en visant leur intégration sociale, en valorisant leur potentiel dans l'ensemble de la société et en les impliquant dans l'identification des moyens à privilégier pour répondre à leurs besoins. Les principaux besoins sont le maintien à domicile, un milieu de vie approprié, des soins et des services adaptés, le sentiment de faire partie de la société et le pouvoir d'adopter de saines habitudes de vie. Une étude relève des possibilités d'exclusion dans sept domaines (symbolique, identitaire, sociopolitique, institutionnel, économique, relationnel et territorial). Selon les auteurs, les principaux défis reposent sur la capacité des personnes à se créer un réseau social, sur le renouvellement des représentations sur la vieillesse et sur l'existence de structures publiques, privées et associatives offrant du soutien, des ressources et des possibilités aux personnes âgées.

Des choix se présentent aux personnes âgées obligées pour diverses raisons de quitter leur domicile familial et de se diriger vers une résidence pour aînés. Les secteurs public et privé offrent différentes options en fonction du degré d'autonomie des individus (perte légère, moyenne ou lourde). Dans le secteur public, on retrouve les résidences de soins de longue durée appartenant à l'État, les habitations à loyer modique (HLM) et les résidences à propriété collective (coopératives ou associations), ces deux dernières offrant différentes formules de logement social. Encore peu nombreuses dans le domaine de l'habitation pour personnes âgées, les résidences à propriété collective favorisent particulièrement le maintien d'un vieillissement actif, et

elles offrent des services à des tarifs concurrentiels. Dans le secteur privé, il y a différents types de résidences à but lucratif ou non, qui offrent des services de soins et d'aide à la vie quotidienne selon le degré de dépendance des personnes et leur capacité de payer. Les critères de sélection, le temps d'attente pour être admis et le coût varient selon le pays, le programme public et la police d'assurances de l'individu. Les auteurs proposent une formule d'habitation innovante, soit l'acquisition des maisons unifamiliales des aînés par une organisation à but non lucratif qui offrirait de l'habitation intergénérationnelle, intégrée à l'architecture du milieu.

Pour les personnes qui désirent demeurer chez elles, l'offre de soins et de services à domicile comprend des soins et des services d'aide à la vie quotidienne (entretien du logement, préparation des repas et autres) dispensés à domicile par des agences publiques, des organismes du tiers secteur, des proches aidants et des entreprises privées. Il existe également des soins et services offerts à l'extérieur du domicile, dans des lieux situés à proximité (centres de jour, centres de nuit, *community services*). Le soutien à domicile aurait son importance quant aux préférences des aînés et pour l'équilibre financier des systèmes de santé. Des programmes intégrant des services de soins à domicile ont été implantés dans différents pays et les écrits en retracent les effets positifs et les facteurs de réussite. Par ailleurs, le financement public de la prestation des soins à domicile (selon différents modes) diffère d'un pays à l'autre, et la contribution de l'usager est fréquente (fixe ou ajustée aux revenus) et peut en limiter l'accessibilité. Dans plusieurs pays européens, l'accessibilité financière et l'accès général sont effectivement des facteurs d'insatisfaction de la part des usagers.

En 2007, l'OMS a défini les critères d'un habitat adapté aux personnes âgées. De plus, des études mettent en évidence l'existence de plusieurs formes de milieux ruraux et urbains, les différences marquant ces deux environnements et les effets de ces formes de collectivités sur les aînés et sur leur habitat. Des écrits apportent également des propositions pour assurer la qualité de vie des aînés et pour améliorer les environs des logements habités. En ce qui concerne le financement du logement social en faveur des aînés, les auteurs notent le recul graduel de l'État et l'émergence d'une diversité de modèles associant des acteurs publics, privés et associatifs. Plusieurs mécanismes sont en place en Europe, en Amérique et en Australie pour rendre le logement économiquement accessible. Les modalités de financement de projets innovants (tel le logement social, adapté et intergénérationnel) diffèrent toutefois en raison du degré d'incertitude et de risques pour les bailleurs de fonds. Les modes de financement public et privé sont diversifiés et les auteurs en décrivent les particularités, dont le modèle de financement hybride québécois impliquant les différents paliers gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal) et le milieu associatif. Dans le but de faire des économies et de responsabiliser les locataires, plusieurs États ont procédé à la vente de propriétés publiques dans le logement social à des associations, des coopératives ou des entreprises privées. Or, le constat est que l'offre du logement pour personnes âgées est déficiente dans la plupart des pays.

Au regard des solidarités intergénérationnelles qui se créent dans l'environnement immédiat, les auteurs se penchent sur les solidarités familiales et sur les solidarités associatives (dans une organisation, sans liens familiaux). Les solidarités familiales s'actualisent dans différents types d'échange (soutien pratique, financier et social). Une des formes de soutien est la cohabitation intergénérationnelle, souvent une

option de dernier recours, qui repose sur différents facteurs, soulève des défis pour le maintien de la qualité de vie de tous les occupants et est associé à des avantages de nature affective et économique. Elle demeure une décision peu conventionnelle et restreinte par des obstacles structurels (règlements urbains pour modification à la résidence, manque d'aide publique pour les proches aidants). Dans la plupart des pays de l'OCDE, les proches aidants ne résident pas avec les personnes âgées à qui ils viennent en aide. Les caractéristiques des aidants varient selon le pays et certaines peuvent s'expliquer par la présence ou non d'un système professionnel de soins de longue durée ainsi que par les pressions sociales liées au schème culturel du pays. Quant aux solidarités associatives, les auteurs s'intéressent au bénévolat formel des personnes âgées, aux réseaux d'échange de proximité et à l'habitat intergénérationnel non familial. Ils relèvent les motivations des personnes âgées, les pratiques favorisant leur intégration aux milieux bénévoles, la fragilité des réseaux d'échange de proximité et la variété de modèles d'habitat intergénérationnel (non familial) à travers le monde. Un échantillon de modèles, présenté en annexe du rapport, permet de distinguer l'existence de quartiers intergénérationnels (milieu adapté aux besoins des populations) et d'immeubles intergénérationnels qui se différencient sur plusieurs aspects.

L'état intervient en faveur de la mixité sociale en redistribuant la richesse à travers ses programmes. Parmi les écrits consultés, une étude distingue quatre types de programmes gouvernementaux, qui visent la déconcentration de la pauvreté, une mixité sociale programmée, la promotion socioéconomique des résidents actuels et la diversification des formes résidentielles et des services offerts dans chaque quartier. Une autre étude répertorie les facteurs de succès des interventions en faveur de la mixité sociale. Dans plusieurs pays de l'OCDE, il existe une diversité de programmes étatiques favorisant les solidarités intergénérationnelles en offrant du soutien pour des soins à domicile (particularités des programmes décrites en annexe du rapport). On y retrouve du soutien pour les aidants, pour les aidés et pour favoriser l'entraide intergénérationnelle directe selon diverses modalités de financement. Dans certains pays, la proportion de personnes âgées (65 ans et plus) qui en bénéficient est très faible. L'État contribue aussi à l'entraide entre une diversité d'acteurs en faveur de la mixité sociale.

Les auteurs s'intéressent aux processus théoriques et stratégiques qui favorisent le développement des solidarités intergénérationnelles et qui peuvent fournir un cadre et une direction aux interventions. Du point de vue théorique, ils font référence à la théorie du don et à la capacité du don de créer du lien social, en attirant l'attention sur le don aux étrangers (geste volontaire et non rémunéré) qui n'appartient pas au domestique, au marché ou à l'État et qui peut créer des liens de citoyenneté. Ils retiennent également les théories de la mobilisation (ou action collective), reconnues pour leur complémentarité (chacune apportant un éclairage sur un aspect particulier) et servant à expliquer la complexité de la mobilisation : la théorie du comportement collectif, la théorie de la privation, la théorie de la mobilisation des ressources, la théorie des cadres et la théorie des mouvements sociaux. Du point de vue stratégique pour mener une intervention auprès d'une communauté et pour constituer l'acteur collectif (groupe de personnes mobilisées autour d'un même projet), les écrits font état d'une variété de pratiques professionnelles dans lesquelles l'intervenant a un rôle de soutien important auprès d'un groupe. On y décrit les étapes du processus

d'intervention auprès d'une collectivité, les étapes à franchir pour créer des partenariats en amont des projets ainsi que la diversité des partenariats interorganisationnels possibles. Au regard des pratiques d'habitat intergénérationnel, les auteurs relèvent des constances dans la constitution de l'acteur collectif ainsi que les moyens pour maintenir les mobilisations intergénérationnelles, soit la pratique démocratique au sein d'une organisation, pouvant prendre plusieurs formes, ainsi que la mise en œuvre de stratégies de communication. Par ailleurs, la réussite de projets intergénérationnels dépend de plusieurs autres facteurs portant sur la viabilité du projet, les compétences des intervenants, l'offre d'activités et les façons de faire, la prise en compte des intérêts et des motivations des participants et des volontaires, la planification des actions et la concrétisation des partenariats.

Les auteurs soulignent les besoins de connaissances sur trois aspects en particulier : 1) réaliser des études empiriques relevant les facteurs de réussite quant à l'implication des personnes peu favorisées ou ayant des limites physiques et intellectuelles dans le domaine des solidarités associatives, compte tenu des obstacles auxquels elles doivent faire face ; 2) examiner les expériences réussies de participation des locataires dans les formules de logement social de type HLM ; 3) effectuer des études de cas en matière d'expériences innovantes de résidence à propriété collective pour comprendre leur émergence et leur fonctionnement et réaliser par la suite, à l'aide d'outils de collecte de données, des études auprès d'un grand nombre d'expériences.